

Aire d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Communauté de communes
des rives du Haut-Allier

Livret d'accueil



rives du
Haut-Allier
notre communauté de communes

Adresse :
Chambaret 43300 LANGEAC
Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30
Tél : 04 71 77 26 51
Courriel : cc@rivesduhautallier.fr
Site Web : www.langeadois.com

**En
arrivant**

- Téléphoner au gestionnaire
- Prendre connaissance et signer le règlement intérieur
- Présenter :
 - Pièce d'identité
 - Carte grise des caravanes
 - Attestation d'assurance des caravanes
- Déposer une garantie de 50 €

EN ESPÈCES UNIQUEMENT

- Prévoir le versement d'un prépaiement pour l'eau et l'électricité
- Faire un état des lieux de l'emplacement

**Pendant le
séjour**

- Durée séjour : 3 mois consécutifs maximum
- Anticiper le paiement de l'eau et de l'électricité
- Respecter le règlement intérieur

**En
repartant**

- Prendre rendez-vous avec le gestionnaire **la veille** pour prévoir l'état des lieux de sortie
- ATTENTION : PAS DE DÉPART LES WEEK-END ET JOURS FÉRIES**
- Récupérer le solde de l'eau et de l'électricité non consommées ainsi que le dépôt de garantie si aucune dégradation n'a été constatée.

PRINCIPALES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT



Local accueil : renseignements et fonctionnement de l'aire sur le territoire de la communauté de communes des rives du Haut-Allier (services, commerce, écoles...), paiement de l'eau, de l'électricité et de la redevance journalière (prépaiement).

Sur chaque emplacement, vous disposez de :

- Un branchement individuel eau et électricité
- Un WC et une douche
- Un regard vidange eaux usées
- Un abri avec 2 bacs
- Un conteneur ordures ménagères (à nettoyer avant le départ)
- Un étendoir à linge (fil non fourni)

Sur l'aire :

- Un local d'accueil
- Un sanitaire pour personne à mobilité réduite
- Une aire de stockage (à droite de l'entrée)
- Un espace pour les bacs collectifs des ordures ménagères

A respecter

Vitesse limitée à 10 km/h à l'intérieur de l'aire,
Règlement intérieur,
Propreté du site,
Animaux tenus en laisse,
Feux interdits,
Limiter le bruit et respecter le voisinage.

TARIFS



Dépôt de garantie de 50€
uniquement en espèce



Eau : 2.94 € le m³

Emplacement par jour : 2 €



Électricité : 0.10 € /KWh

Communauté de communes
des rives du Haut-Allier

6 place André Roux
BP 10 - 43300 Langeac
Courriel : cc@rivesduhautallier.fr
Siège de Langeac : 04 71 77 26 51

Antenne de Paulhaguet : 04 71 76 98 68
Antenne de Saugues : 04 71 76 94 95
Antenne de Lavoûte-Chilhac : 04 71 77 43 80



Retrouvez toute l'actualité de votre
communauté de communes sur Facebook :
www.facebook.com/rivesHautAllier



rives du
Haut-Allier
notre communauté de communes